



## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015		Zone Fr-010		
<b>1. USAGES AUTORISÉS</b>		<b>Typologie de bâtiment</b>		
<b>1.1 GROUPE D'USAGES / H - HABITATION</b>		<b>Isolé</b>	<b>Jumelé</b>	<b>En rangée</b>
H1 Logement	Nombre min. logements par bâtiment	1	-	-
	Nombre max. logements par bâtiment	1	-	-
<b>1.2 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR</b>				
R1 Activité récréative extérieure à faible impact				
R3 Activité récréative extensive				
<b>1.3 GROUPE D'USAGES / A - AGRICOLE</b>				
A1 Agriculture sans élevage				
<b>1.4 GROUPE D'USAGES / F - FORêt ET CONSERVATION</b>				
F1 Activité forestière				
F2 Activités de chasse, de pêche et de piégeage				
F3 Conservation du milieu naturel				
<b>2. USAGES PARTICULIERS</b>				
<b>2.1 Spécifiquement permis</b>				
Une résidence de tourisme de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"				
Une table aux saveurs du terroir				
<b>2.2 Spécifiquement interdit</b>				
<b>3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>				
<b>3.1 Implantation</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>	
Marge de recul avant minimale	9 m			
Marge de recul latérale minimale	3 m			
Marge de recul latérale combinée minimale	10 m	Terrain inférieur à 20 m de largeur	6 m	
Marge de recul arrière minimale	10 m	terrain inférieur à 25 m de profond	6 m	
<b>3.2 Dimensions</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>	
Hauteur minimale	5 m			
Hauteur maximale	2,5 étages et 9,5 m	Groupe d'usages "A - Agricole"	12 m	
Largeur minimale	-	Groupe d'usages "H - Habitation"	8 m	
<b>4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>				
Affichage	Type de milieu 4 - Rural			
Construction d'un bâtiment principal	La construction est possible uniquement sur une rue publique ou privée existante le 17 janvier 2014 et conforme aux normes du <i>Règlement de lotissement</i> en vigueur.			

Densité résidentielle nette	La densité maximale nette est de 2 logements à l'hectare.
Fondations d'un bâtiment principal	Un bâtiment principal où est exercé ou projeté un usage du groupe d'usages « H – Habitation » peut être supporté sur des pieux, pilotis ou d'un assemblage de poutres.
<b>RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES</b>	<b>Zone Fr-010</b>